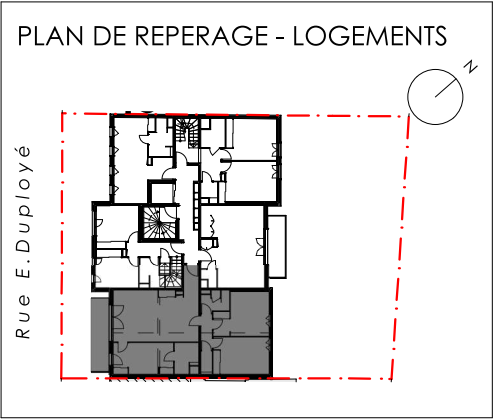


APP ^T	NIVEAUX	TYPE
204	R+1 R+2	T4

SURFACES HABITABLES (m²)		
R+2	.	.
Chambre 2	.	14,0
Chambre 3	.	14,4
SdB	.	3,9
Chambre 1	.	12,7
Pièce de vie	.	31,9
Dgt	.	2,8
SdE/Wc	.	4,6
Wc 2	.	1,8
		86.1 m²

SURFACES EXTERIEURES (m²)	
Balcon R+2	7,8m²



ECHELLE GRAPHIQUE

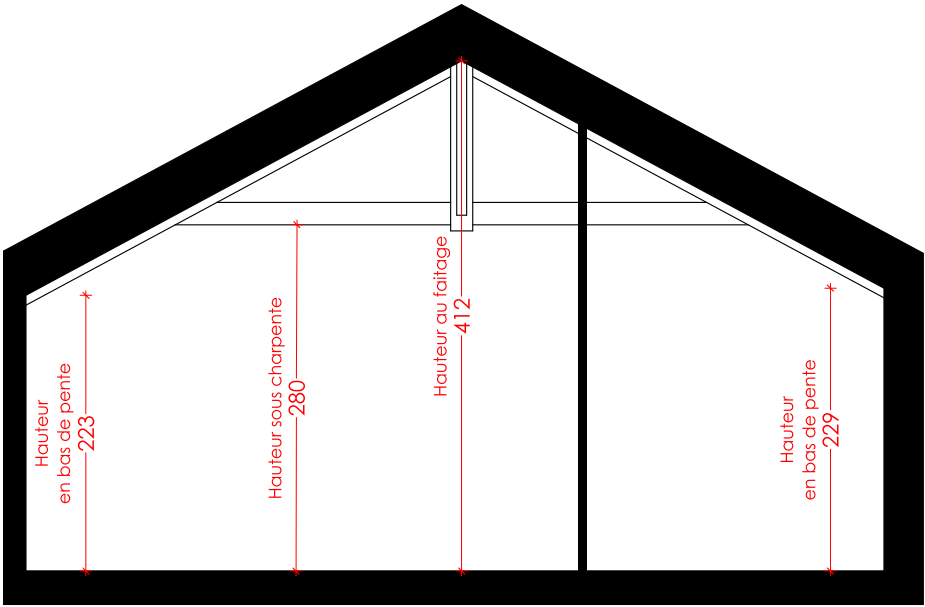
00.512

Plan établi le :

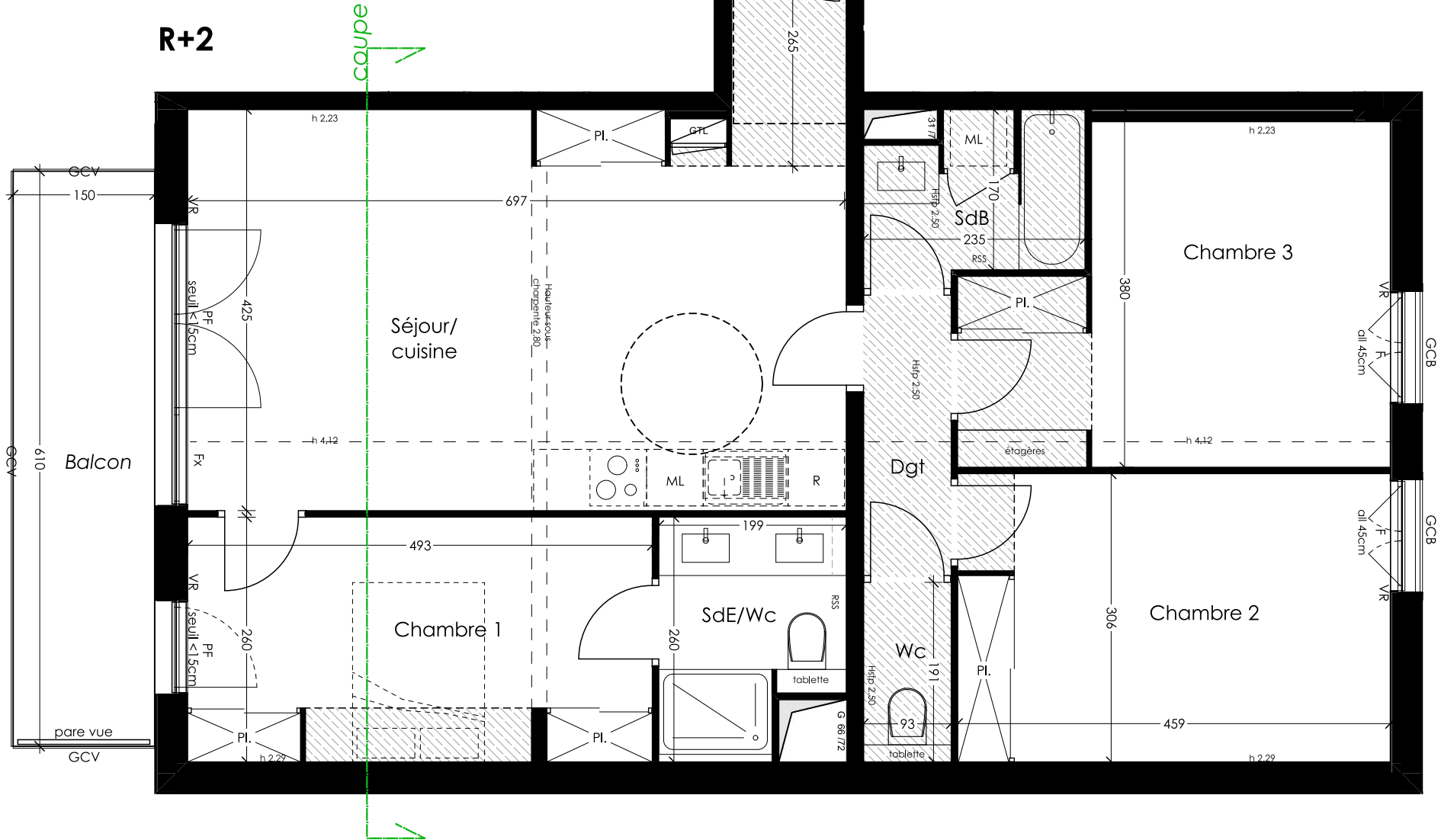
23/07/2025

Cécile JADOT-DOMELA

Architecte-Urbaniste



COUPE
sur Salon/cuisine et Chambre 1



Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique, réglementaire ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc..) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Fx

Fenêtre fixe

PF

Porte-Fenêtre

F

Fenêtre

PP

Porte Pleine

VR

Volet Roulant

GCB

Garde Corps Barreaudé

GCV

Garde corps Vitré

All

Allège

GTL

Tableau électrique

ML

Emplacement ML / LV

Pl.

Placard

Ch.

Chaudière

RSS

Radiateur Seche Serviette

EP

Descente d'eaux pluviales

Hspf

Hauteur sous faux plafond

Faux plafonds / soffites = HSP réduite hauteur supérieure ou égale à 2m20

Hauteur inférieure à 1m80

Fenêtre

Porte-Fenêtre

espaces de manoeuvre PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Hauteur sous plafond = 2.50m environ, hors zones avec faux-plafond repérées sur plan, et hauteur réduite sous poutres ou soffites.